Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260302-DELIB2026010-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 02 MARS 2026 (*ouverte à 20h04)*

DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (11) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Frédéric MORVAN, Françoise BONHOMME, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE

PROCURATIONS (2) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Françoise BONHOMME
Philippe RENAUX donne pouvoir à Matthieu POLLET

EXCUSES (8) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC, Mickael QUIMBERT

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves DEBRUYNE

2026.010 - 5.6
FINANCES BUDGET – ETAT ANNUEL 2025 DES INDEMNITÉS D'ÉLUS PERÇUES - INFORMATION

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et son article L2123-24-1-1,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter un tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus avant le vote du budget primitif,

ETAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DE FONCTION – ANNEE 2025

	Montants bruts des indemnités de fonction COMMUNE		Remboursement de frais COMMUNE
POLLET Matthieu	Maire	20 776,20 €	- €
IMIELSKI Philippe	1er adjoint	8 040,12 €	- €
BOUGUET Brigitte	2ème adjointe	8 040,12 €	- €
TOUTAIN Jérôme	3ème adjoint	8 040,12 €	- €
LOLLIVIER Nadège	4ème adjointe	8 040,12 €	- €
BOULAY Thomas	5ème adjoint	8 040,12 €	- €
HEDAN Isabelle	6ème adjointe	7 689,96 €	- €
MORVAN Frédéric	Conseil Municipal délégué	7 689,96 €	- €
RENAUX Philippe	Conseil Municipal délégué	7 689,96 €	- €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260302-DELIB2026010-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la transmission de ces informations

Pour extrait conforme, le 06 Mars 2026

Le secrétaire de séance,
Yves DEBRUYNE

Le Maire,
Matthieu POLLET

